



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la Préfecture de Nanterre
le..... 2 JUIL. 2019
et publié le..... 2 JUIL. 2019
Le directeur général des services

Adelle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2018

Séance du 27 juin 2019

Convocation du 21 juin 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge

Etaient absents non représentés :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

27 juin 19 – n° 03

Séance du 27 juin 2019

OBJET : Rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2018

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1411-3,

Vu le rapport établi par le délégataire sur l'exécution pour l'exercice 2018 de la délégation de service public de l'exploitation du stationnement payant,

Considérant que ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 11 juin 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire EFFIA pour l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2018.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

